

3. Présentation et vote du Budget Primitif 2017

Le maire présente au conseil municipal le budget de la commune qui s'arrête comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	408 581.00	409 136.00
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 126 526.89	1 127 305.92

8 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Le maire présente au conseil municipal le budget du service « BOIS » qui s'arrête comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	106 027.00	106 711.10
SECTION D'INVESTISSEMENT	29 346.40	29 346.40

8 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Le maire présente au conseil municipal le budget du service « ASSAINISSEMENT » qui s'arrête comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	56 141.00	88 069.18
SECTION D'INVESTISSEMENT	102 244.00	102 248.60

8 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

4. Convention de partenariat avec le Pays Graylois « Abeilles, sentinelle de l'environnement »

CONVENTION DE PARTENARIAT avec le PETR du Pays Graylois

Dans le cadre de son label « TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE » label obtenu grâce à la convention particulière d'appui financier pour le projet « presbytère »,

Une nouvelle convention de partenariat est proposée à la commune de Bucey les Gy pour une participation au programme « L'abeille, sentinelle de l'environnement »

Il s'agit d'accueillir des ruches sur un emplacement aménagé, de permettre des actions de sensibilisation et de communication sur le thème des abeilles, sentinelles de l'environnement.

Après lecture de cette convention,

Le conseil municipal donne son accord et s'engage à promouvoir cette opération en relation avec l'UNAF, les apiculteurs du territoire et l'association « Patrimoine et Environnement » qui gère déjà l'atelier de jus de pommes.

8 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

5 Réfection de la route du bois sur 4400ml

Monsieur le maire rappelle aux élus les nombreuses discussions, études et devis qui ont été réalisés au cours des dernières années concernant la route du bois.

Aujourd'hui, au vu de l'état très dégradé de cette route, au vu de son utilité pour l'exploitation de la forêt communale, au vu des tarifs relativement bas du marché des travaux publics et au vu du taux relativement bas du marché financier,

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'engager les travaux de réfection totale de cette voie selon l'estimation financière (DQR) du maître d'œuvre BETP

A savoir :

Terrassements, voirie et finition plus essais à la plaque : 171 198,00 euros ht et 205 437.60 euros ttc

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- d'engager les travaux de réfection totale de cette voie selon l'estimation financière (DQR) du maître d'œuvre de l'entreprise BETP. A savoir : Terrassements, voirie et finition plus essais à la plaque : 171 198,00 euros ht et 205 437.60 euros ttc.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces travaux.

8 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

6 TRAVAUX DE VOIRIE 2017

Monsieur le maire présente au Conseil municipal l'ensemble des travaux de voirie à réaliser au cours de l'année

Selon de DQE fourni par BETP :

- Travaux préparatoires, Réparations localisées sur divers voies communales, Pose de bordure Chemin du Tranot : soit 10020 euros ht
 - Route du bois 171198 euros ht
- Soit un total de 217 167.60 euros ttc

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'engager les travaux proposés par l'entreprise BETP,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

8 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

7 RÉFECTION DU LAVOIR DE GUELDRY

Monsieur le Maire présente le projet de réfection de lavoir de Gueldry ainsi que les devis qui ont été retenus suite à la consultation des entreprises des différents corps de métiers intervenant dans cette réfection.

- Travaux de démolition, maçonnerie, couverture et pavage à l'entreprise BONARDI pour 14 317.31 Euros HT soit 17 180.77 Euros TTC.
- Bardage en sapin à l'entreprise MOUGIN FRERES pour 3 335.20 Euros HT soit 4002.24 Euros TTC.
- Barrières en métal à l'entreprise LONCHAMPT pour 1 350.00 Euros HT soit 1 620.00 Euros TTC

COÛT TOTAL DES TRAVAUX : 19 002.51 Euros HT soit 22 803.01 Euros TTC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'engager les travaux proposés par Monsieur le Maire aux différentes entreprises choisies,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

8 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION